

Image not found or type unknown



Aménagement d'une cave

Par **kilou75**, le **23/06/2019** à **01:56**

Bonjour j'ai un studio de 25 m2 avec une cave juste en dessous du salon ... cette cave fait 2m08 de hauteur et 12m2 ... j'ai envie d'ouvrir Le salon y mettre un escalier en colimaçon et aménager la cave en pièce pour rajouter 12m2 ... les m2 vont ils compter en m2 carrez ? Lors de la revente vais je revendre un 37m2 loi carrez ? Merci d'avance

Par **youris**, le **23/06/2019** à **17:29**

Bonjour,

Si vous êtes en copropriété, vous devez présenter votre projet à votre assemblée générale et obtenir son accord car vous allez percer une partie commune.

Vous devrez modifier l'état descriptif de division pour que cette cave devienne une partie habitable.

Salutations